

Vous souhaitez vous abonner au service de téléphonie mobile de Free Mobile. Cette fiche résume les points essentiels de votre contrat d'abonnement avec Free Mobile. Attention, ce document ne se substitue pas aux conditions générales d'abonnement que nous vous invitons à lire attentivement et à conserver.

LES SERVICES PROPOSÉS PAR FREE MOBILE

Le service de Free Mobile permet un accès à un service mobile et à des services accessoires et/ou optionnels dans les zones couvertes par son réseau et celui de ses opérateurs partenaires et avec un mobile compatible.

LES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION DU CONTRAT

Vous pouvez souscrire au service de téléphonie mobile sur le site mobile.free.fr ou depuis les distributeurs automatiques de SIM. Pour souscrire, vous devez résider en France métropolitaine ou justifier d'un lien stable avec la France métropolitaine et être titulaire d'une adresse email valide.

En cas de souscription à distance, vous disposez d'un délai de quatorze jours pour vous rétracter à compter de la conclusion du contrat pour les contrats de prestation de services. Pour les contrats de prestation de services incluant la livraison de biens, le délai de rétractation court à compter de la réception du dernier bien.

LA DURÉE D'ENGAGEMENT

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Vous pouvez le résilier à tout moment en adressant une lettre de résiliation en recommandé avec accusé de réception à Free Mobile avec un préavis de 10 jours.

LES TARIFS

Les tarifs vous sont communiqués dans la Brochure Tarifaire et sont accessibles à tout moment sur le site mobile.free.fr et sur demande auprès du service abonné.

LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures vous sont envoyées sur un support dématérialisé (facture par email). Les factures sont payables d'avance pour les forfaits. Les factures sont payées par prélèvement automatique, carte bancaire ou par chèque.

LE SERVICE ABONNÉ

Une fois inscrit, Free Mobile met à la disposition de l'abonné un service abonné accessible par téléphone au 3244 (inclus dans le forfait depuis une ligne mobile Free en France métropolitaine) ou par courrier à l'adresse suivante :

Free Forfait Mobile
75371 Paris Cedex 08 France.

En cas de réclamation, si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée par le service abonné, vous pouvez vous adresser au service consommateur.

PERTE OU VOL

En cas de perte ou de vol de votre mobile, vous devez contacter immédiatement le service abonné pour faire suspendre votre ligne.